

<b>ASSOCIATION NATIONAL DU POTTOK</b> Maison pour tous 64 SARE	<b>HARAS NATIONAUX</b>  41 BLOIS	Dimanche 15 mai
--	--	-----------------

## REGLEMENTATION GENERALE

(Extrait du règlement officiel des épreuves de **qualification loisir**.)

L'épreuve : comporte 4 parties sans dissociation du couple cavalier-cheval.

Les équidés : Les chevaux ou poneys présents doivent être âgés de 3 à 18 ans et munis de leur document d'identification, à jour. Une épreuve «junior» est ouverte aux équidés âgés de 1 et 2 ans. Les animaux qualifiés se verront attribuer par les Haras Nationaux un Label sur le document d'identification sous forme de 3 distinctions selon leurs résultats : Qualifié, Sélection ou Elite.

Les cavaliers : Les cavaliers devront impérativement être titulaire de la licence FFE ou présenter une attestation d'assurance couvrant leur responsabilité civile. Tenue correcte exigée, port du casque obligatoire, éperons interdits.

Engagement : Les engagements doivent se faire par écrit en utilisant le formulaire des Haras Nationaux (ci-joint) au plus tard le samedi 1<sup>er</sup> mai et être accompagné d'un relevé d'identité bancaire pour les animaux, qui donne droit à la perception d'une prime.

(Par souci d'organisation, le règlement à l'ordre de « Mr Hubert Pierre ANP » est à joindre à l'inscription que vous nous renverrez au plus tard le 1<sup>er</sup> mai. Toutefois le règlement sur place sera éventuellement possible ; il se fera à l'accueil du concours lorsque vous retirerez votre dossard.)

### MONTE EN PELOTON

Par peloton de 6  
En carrière de 40x20  
En reprise, puis un par un  
Aux trois allures

### MODELES ET ALLURES

Présentation en main  
A l'arrêt de profil et à 6 m du jury  
Au pas et au trot sur la ligne droite

### EXEMPLE DE DIFFICULTES DE PARCOURS EN TERRAINS VARIES

Avant le départ  
Monter et descendre d'un van  
Donner les 4 pieds

Sur le P.T.V  
Passage à gué  
Portail à ouvrir à cheval  
Troncs à sauter  
Surprise sonore (klaxon)  
Surprise visuelle (banderole, panneaux de chantier)  
Passage sur une bâche Forte  
descente en main  
Branches basses  
Montoir avec immobilité

Règlement complet à consulter sur le site des Haras Nationaux :  
[www.haras-nationaux.fr/portail/particuliers/concours-delevage/epreuves-loisir.html](http://www.haras-nationaux.fr/portail/particuliers/concours-delevage/epreuves-loisir.html)

– Le concours est placé sous la responsabilité du Président du Jury auquel toute éventuelle réclamation concernant le concours doit être adressée. Ses décisions sont sans appel.

– Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout accident qui pourrait survenir tant pour le poney, que pour le propriétaire, que le cavalier présentateur et les spectateurs. (Les propriétaires des équidés doivent être assurés en responsabilité civil pour leurs poneys).

**IMPORTANT** : Merci de renvoyer votre inscription à l'adresse suivante **au plus tard le 1<sup>er</sup> mai** :  
**Monsieur Hubert Pierre, 11 rue des ruelles 41170 Choue**